



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Enseignement à distance

Question écrite n° 15995

### Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les procédures d'enseignement à distance dans l'enseignement secondaire et supérieur. En effet, le développement des possibilités informatiques, des connexions de plus en plus importantes et rapides entre les élèves et les établissements scolaires permettent d'espérer un développement significatif des divers enseignements à distance, qui restent hélas, très marginaux aujourd'hui. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui communiquer l'état existant pour l'enseignement à distance, tout particulièrement dans l'enseignement secondaire et de bien vouloir lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement pour l'avenir dans le domaine de l'enseignement à distance.

### Texte de la réponse

Depuis 80 ans, le CNED, opérateur de l'État, a pour mission de scolariser tout élève qui, de par sa situation de vie (éloignement d'un établissement scolaire, nomadisme, sport, activité artistique, maladie...) ne peut se rendre dans un établissement scolaire physique. L'expérience aidant, le CNED a appris à maîtriser les défis de ce type d'enseignement et à en faire un mode d'apprentissage à part entière. L'arrivée du numérique a totalement démultiplié les possibilités d'apprendre et a considérablement enrichi les pratiques. L'isolement que peut connaître un élève qui apprend seul est désormais moindre avec les classes virtuelles, les forums, les discussions en ligne. Les vidéos interactives, les animations 3D, les simulateurs d'expériences plongent l'apprenant dans des univers favorisant l'acquisition des compétences. Les évaluations en ligne et les tests autocorrectifs permettent désormais de proposer à chaque élève des parcours d'apprentissage adaptés à ses besoins. Le CNED tire pleinement parti des possibilités offertes par le numérique pour enrichir ses enseignements. Près de 90 000 élèves, collégiens, lycéens utilisent les outils numériques d'enseignement mis en place par le CNED, dans le cadre d'une scolarisation ou de dispositifs de soutien scolaire. Certains élèves des établissements scolaires, qui souhaitent suivre un enseignement optionnel non dispensé dans leur collège ou dans leur lycée, ont recours au CNED, en particulier pour les langues peu fréquemment enseignées, et cette possibilité leur sera ouverte dans le cadre des nouvelles spécialités de première et de terminale. Ajoutons que derrière la technologie et le numérique il y a des hommes et des femmes et que l'ensemble des enseignements proposés par le CNED le sont par des enseignants de l'éducation nationale, l'ensemble des accompagnements disciplinaires et des évaluations le sont également. Cet élément est important : le recours à ces modalités d'apprentissage ne peut se faire qu'avec une maîtrise parfaite de ce qui est enseigné.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15995

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 janvier 2019](#), page 530

**Réponse publiée au JO le :** [27 août 2019](#), page 7684